



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FESTIVAL
DE MARSEILLE**

PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2022-2023

NOM DU PROJET	SPECT'ACTEUR AVEC LE FESTIVAL DE MARSEILLE	
PARTENAIRE	Festival de Marseille	
NIVEAUX CONCERNÉS	PERIMÈTRE	DOMAINE
CM1 CM2 Lycée	Marseille	Danse et arts multiples
CONTRIBUTION AU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE DES ELEVES		
RENCONTRER	PRATIQUER	CONNAÎTRE
<p>Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres</p> <p>Échanger avec un artiste, un créateur, un scientifique ou un professionnel de l'art et de la culture</p> <p>Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire</p> <p>Appréhender des œuvres et des productions artistiques</p>	<p>Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production</p> <p>Mettre en œuvre un processus de création</p> <p>Concevoir et réaliser la présentation d'une production</p> <p>S'intégrer dans un processus collectif</p> <p>Réfléchir sur sa pratique</p>	<p>Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique</p> <p>Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel</p> <p>Mettre en relation différents champs de connaissances</p> <p>Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre</p>
Oeuvres, lieux, professionnels rencontrés	Pratique artistique proposée aux élèves	Champs de connaissance explorés
<ul style="list-style-type: none"> 1 spectacle de la programmation du Festival de Marseille 1 lieu consacré au spectacle vivant 	2 heures de pratique artistique	<ul style="list-style-type: none"> La danse contemporaine Écritures contemporaines Processus de création Spectacle vivant Expression corporelle et linguistique Arts

PRÉSENTATION DU PROJET

Dans le cadre du partenariat entre l'Académie d'Aix-Marseille, Le Festival de Marseille propose à des élèves de découvrir le spectacle vivant (danse, théâtre, musique) et d'expérimenter la pratique artistique comme moyen de s'exprimer, d'interroger le monde et de défendre des valeurs. Nous voulons sensibiliser les élèves à des thématiques qui entrent en résonance avec leur quotidien, sur un parcours comprenant acquisition de connaissances et découverte d'œuvres contemporaines ainsi que l'exploration d'une discipline avec un atelier pratique.

Objectifs

Explorer la création contemporaine à partir d'une médiation, d'un atelier artistique et d'un spectacle du Festival de Marseille.

Objectifs spécifiques :

- Participer à un atelier de pratique artistique
- Favoriser les échanges d'opinion des élèves, le vivre ensemble et l'acceptation de l'autre
- Cultiver sa sensibilité et sa curiosité et sensibiliser sur une expression artistique
- Favoriser le développement d'un regard critique face aux œuvres présentées
- Faire découvrir les métiers du domaine artistique et plus ponctuellement du spectacle vivant
- Contribuer au développement de la créativité



Photo du Festival de Marseille: Atelier Cie Shonen dans l'école Campagne Lévêque

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

Pour les enseignants qui désirent suivre un projet courte durée : 3 rendez-vous

L'action se compose de 3 modules :

- **Première partie théorique 2 heures autour de 3 domaines** : l'histoire de l'art, la description et analyse d'images et la danse comme espace démocratique (la danse comme pratique accessible à tous quels que soient son âge, sa condition physique, son milieu social et culturel, créations collectives et participatives).
- **Une seconde partie, composée de 2 heures d'atelier pratique** pour explorer une discipline artistique (Danse, théâtre, musique...).
- **Une sortie au spectacle** pendant la période du Festival.

CONTACTS

Education nationale

Pour le second degré

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC)

Sonia ARSLANIAN, professeure relais coordination danse Marseille

sonia.arslanian@ac-aix-marseille.fr

Cathie ROUCHALEOU chargée de mission danse

daac.danse@ac-aix-marseille.fr

Pour le premier degré

Direction des Services départementaux de l'Education nationale des Bouches-du Rhône (DSDEN 13)

Service départemental Arts et Culture (SDAC)

Nathalie JOBLET, chargée de mission pour le 1er degré (suivi administratif)

04 91 99 66 98 ce.celluleambiscol13-etab@ac-aix-marseille.fr

Festival de Marseille

Christian SANCHEZ, chargé des relations avec le public

Courriel : rp2@festivaldemarseille.com

Tél : 04 91 99 00 59

MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS ADAGE

Les demandes de participation aux PROJETS DAAC se font uniquement sur ADAGE entre le 25 avril et le 31 mai 2022.

A savoir : Les IEN ou les chefs d'établissement devront valider toute demande déposée dans ADAGE.

ADAGE est accessible via ARENA avec vos identifiants académiques : prenom.nom@ac-aix-marseille.fr

Pour inscrire un projet, il est nécessaire d'avoir des droits de rédacteur, que vous devez demander à votre chef d'établissement, seulement si vous n'avez encore jamais renseigné ADAGE (lors du recensement ou des appels à projets).

Pour déposer votre demande :

- Sur la page d'accueil d'ADAGE, cliquer sur le bouton vert « OUVERT » dans la campagne d'appel à projets
- Sur la page « Monter son projet d'éducation artistique et culturelle », cliquer sur « Créer un nouveau projet. »
- Renseigner les rubriques 1, 2, 3 et 4. La partie 4 est importante.
- Pour les écoles, une aide complémentaire peut-être sollicitée auprès de la DSDEN 13 en remplissant la partie "Budget prévisionnel" sur l'application ADAGE. L'aide complémentaire pourra être accordée aux écoles retenues sous réserve de crédits disponibles.
- La Rubrique 5 est à remplir par les lycées uniquement en précisant le financement par pass culture.

Important : Au moment de la saisie du projet, ne pas tenir compte des mentions « étapes à compléter » et « ce champ est obligatoire » pour la rubrique 6. Il s'agit d'une obligation générée par le paramétrage national de l'application indépendante de notre volonté.

VOTRE PROJET EST CONSULTABLE DANS L'ONGLET « MONTER SON PROJET. »

MODALITÉS FINANCIÈRES

Pour les classes d'élémentaire :

Sous réserve des crédits PEAC disponibles pour l'année scolaire 2022-2023, ce projet sera soutenu financièrement par la DAAC pour le paiement des places de spectacle.

Pour les lycées :

Une offre pass culture pour le paiement des places de spectacle, sera associée à ce projet.

Le tarif normal de la place est de 10€ ou 1€ dans la limite des places disponibles, pour les établissements scolaires REP+ situés dans les secteurs des mairies partenaires de la charte culture (mairies des 1 / 7, 2/3, 4 / 5 , 6 / 8, 13 / 14 , 15 / 16). Cette offre devra être co-construite entre l'établissement scolaire et la structure partenaire et validée par le chef d'établissement.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les demandes de participation à un PROJET DAAC sont examinées par des comités de pilotage partenariaux, qui se tiendront début juin 2022. Les résultats de ces comités seront communiqués par courriel.